**Réunion du Conseil Municipal du 06 mars 2020 à 19 h**

Présents : Guy VADROT, Thierry DENIAUX, Olivier VIROL, Patrice GUERINONI, Lucien LAMBERTS, Christine BONNOT, Françoise GENERMONT.

Absents : Antoine PUECH (pouvoir Olivier VIROL), Céline DROUARD (excusée), Valérie JEANNIN.

Secrétaire de séance : Christine BONNOT

I – Compte administratif 2019

Fonctionnement :

Déficit CCAS : 1 296,65 € - Excédent Commune : 68 416,71 €

Dépenses : 166 751,46 €

Recettes : 187 158,31 €

Résultat de clôture : 87 527,31 €

Investissement :

Déficit : 11 500,66 €

Dépenses : 45 549,51 €

Recettes : 24 609,90 €

Résultat de clôture : - 32 440,27 €

Restes à réaliser : Dépenses : 6 580 €

Recettes : 13 020 €

Compte 1068 : 26 000,27 €

Compte 002 : 61 527,04 €

Le Conseil Municipal adopte le Compte administratif à l’unanimité des présents.

II – Budget 2020

Impôts : Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les impôts.

Non-valeurs : Suite à l’état transmis par le receveur municipal, le Conseil Municipal décide d’admettre les créances en non-valeurs pour la somme totale de 1 036,36 €.

Fonctionnement :

Dépenses : 186 687,00 €

Recettes : 176936,00 €

Résultat reporté : 61 527,04 €

Investissement :

Dépenses : 15 400,00 €

Recettes : 73 840,54 €

Restes à réaliser : Dépenses : 6 580 €

Recettes : 13 020 €

Solde d’exécution reporté : Dépenses 64 880,54 €

Le Conseil Municipal adopte le Budget à l’unanimité des présents.

Le Maire, Le Secrétaire, Les Membres,

**Réunion extraordinaire du Conseil Municipal du 09 mai 2020 à 10 h**

Présents : Guy VADROT, Thierry DENIAUX, Patrice GUERINONI, Lucien LAMBERTS, , Françoise GENERMONT. Antoine PUECH

Absents : Olivier VIROL (pouvoir), Christine BONNOT (pouvoir), Céline DROUARD, Valérie JEANNIN.

Secrétaire de séance : Françoise GENERMONT

**I – Investissement foncier**

Le Maire propose au Conseil Municipal d'acheter le terrain attenant à la salle communale.

Considérant que la Commune a besoin de nouveau locaux pour être en conformité à la réglementation du 25 juin 1980, conformément au dernier procès verbal de sécurité indiquant une recommandation pour le stockage des tables et chaises de la salle communale, ainsi que le stockage du nouveau matériel roulant :

- Le Conseil Municipal décide d'acheter un terrain attenant à la salle communale pour une surface d'environ 700 m².

- Il charge le Maire de négocier l'acquisition de ce terrain pour la somme de 5 000 € maximum.

- Il fait valoir son droit de préemption.

**II – Divers**

Masques : Le Conseil Municipal demande au Maire de distribuer, dans un premier temps, les masques fait par les bénévoles, en attendant la livraison de ceux commandés à la Communauté de Communes.

Fleurissement : Le Conseil Municipal décide de fleurir les entrées de la Commune.

Le Maire, Le Secrétaire, Les Membres,